

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° II-3286

présenté par

M. Baptiste, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. William et M. Califer

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	100 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	100 000
<b>TOTAUX</b>	100 000	100 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le service militaire adapté à la Martinique constitue un acteur public clé et indispensable en matière d'inclusion, de formation et d'épanouissement de la jeunesse.

Année après année, le service militaire adapté s'équipe et se développe avec les faibles moyens qui sont les siens.

L'exploitation de la salle des conférences est un besoin utile, d'une part pour les jeunes volontaires et d'autre part, pour permettre au service militaire adapté d'accueillir des prestations extérieures.

Ce bâtiment doit faire l'objet de travaux de rénovation afin d'accueillir 150 personnes. Le budget « travaux » est estimé à 100.000 €.

Par suite, le présent amendement vient abonder de 100.000 € l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme 138 « Emploi Outre-mer », en imputant la somme de 100.000 € au sein de l'action 08 « Fonds exceptionnel d'investissement » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer ».